

SEANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD.

Séance du jeudi 3 décembre 1942.

Présidence de M. le chanoine J. ROUX
Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, en l'hôtel de la Société.

Sont présents : M^{mes} Berthon, Dupuy; M^{lle} Chapon; MM. Ch. Aublant, Berthelot, Cocula, Corneille, Guthmann, Lacape, le D^r Lafon, J. Maubourguet, Pargade, Petit, Rives, Roudeau, le chanoine Roux, Vernière, Waquet.

Est excusée M^{lle} Martinot-Péchéras.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

M. le Président relève dans *Notre Province*, de novembre 1942, un article de M. J. DURIEUX concernant la *Capture et mort du comte de Sombreuil*, et un second article du D^r DEVILLARD sur *Brantôme et ses grands abbés*.

M. le Président, au nom de M. Cocula, annonce à l'assemblée le classement :

1^o de l'ensemble des bâtiments du presbytère de Chancelade;

2^o de la partie de l'enceinte gallo-romaine de Périgueux qui dépend de l'Etat et appartient au ministère de la guerre, et de celle qui dépend de l'hôtel de Lestrade. Ainsi, tout le mur gallo-romain, dans ses parties apparentes, se trouve actuellement classé;

3^e d'autre part, est inscrit à l'inventaire des sites l'ensemble constitué par la Roque-Gageac et les Fondeilles (Cénac-et-Saint-Julien).

A ce propos, M. WAQUET demande que la commission des sites s'occupe de la question de l'affichage. Il est en Périgord un nombre trop considérable d'affiches qui deshonnorent des sites ou des monuments.

M. COCULA a remis à M. le Président, pour nos archives, le plan des deux maisons des quais qui sont actuellement en réparation; celui de ce qui restait, dans l'une de ces maisons, des trois lucarnes anciennes, et celui des trois étages du château de Puyguilhem (commune de Villars).

De son côté, M. Stéphane CHAUVET a envoyé à M. le Président le décalque d'un sceau de plomb, ou bulle, qui a été trouvé dans un champ, près de Bergerac.



« Cette pièce, remarque M. Chauvet, présente la patine grenue d'un long enfouissement en terre. La face ornée de deux figures humaines est restée intacte; l'autre face a été abîmée, semble-t-il, par un écrasement irrégulier et par une oxydation tellurique importante. »

M. le chanoine Roux identifie sans peine ce sceau. Il s'agit de celui qui était apposé sur les documents pontificaux de quelque importance, lesquels tenaient leur nom de bulle du sceau lui-même. L'inscription SPASPE doit être lue : **SANCTUS PAULUS, SANCTUS PETRUS.**

M. J. MAUBOURGUET a relevé dans l'*Histoire de la Marine Française* de Ch. de La Roncière, t. VI, Paris, 1932, p. 277, n° 3, la mention des *Voyages curieux faits l'espace de cinquante ans de M^{sr} Louis Chancel de La Grange, ancien officier de la marine, écrit de sa propre main*. Le manuscrit appartient à la collection de M. Georges du Loup. Au cours de la campagne de 1697 dans les mers d'Amérique, Chancel était embarqué sur l'*Apollon*, vaisseau de 56 canons. Un plan de Carthagène par le garde-marine de La Grange fut transmis à la cour, le 20 août 1697, par le capitaine de l'*Apollon*, La Motté d'Héran (Arch. Nation., B⁴ 18, f° 340). Chancel prit part à d'autres campagnes. C'est au cours de l'une d'elles qu'il dressa la carte de la rivière de Canton; l'histoire de cette expédition est relatée par un autre manuscrit utilisé par Paul Pelliot dans *L'origine des relations de la France avec la Chine : le 1^{er} voyage de l'Amphitrite en Chine*, Paris, 1930, in-4°.

Les *Voyages* de Louis Chancel de La Grange paraissent constituer un document de premier ordre; ils sont fréquemment et abondamment cités par Ch. de La Roncière. Il convient de noter que Louis Chancel n'est autre que le frère de l'auteur des *Philippiques*, l'auteur, par conséquent, du *Voyage en Périgord* édité par A. Dujarric-Descombes.

M. Ch. AUBLANT donne sur le columbarium de Berbiguières (Cf. *Bulletin*, 1942, p. 42, 154) des renseignements fort précis. On les trouvera dans le Bulletin.

M. VERNIÈRE fait une communication particulièrement remarquée sur des poteries sigillées trouvées à Périgueux. Elle sera publiée dans le Bulletin.

M. CORNEILLE soulignait, lors d'une précédente séance, le privilège dont jouissait la vicomté de Turenne sous l'Ancien Régime quant à la culture, à la préparation et à la vente du tabac. Il indiquait que ce commerce, jadis officiel, s'était poursuivi clandestinement en Périgord au cours des XVIII^e et XIX^e siècles. La circulaire que voici en témoigne suffisamment.

Périgueux, le 16 janvier 1812.

Le Préfet à MM. les Maires,

Messieurs, la culture du tabac étant interdite dans ce département, il importe au gouvernement autant qu'à vos administrés que vous leur rappeliez les dispositions de l'art. 28 du décret impérial du 29 décembre 1810, qui prononce une amende de 100 livres et la confiscation des tabacs contre ceux qui cultivent cette plante sans autorisation légale. Vous devez les avertir en même temps que l'intention positive de la régie des droits réunis est de faire faire, chaque année, une visite générale des terres, jardins et enclos, et de poursuivre, avec toute la sévérité des lois, les individus qui se livreraient à la culture du tabac, quelque faible que soit le nombre des pieds plantés

Cet avertissement donné sans délai et répété plusieurs fois par voie de publication, même d'affiches si vous le jugez nécessaire, suffira sans doute pour arrêter les particuliers qui auraient le projet d'éluder les dispositions du décret précité en se livrant à la culture clandestine du tabac.

Je vous renouvelle l'assurance de ma considération.

Le baron, préfet du département, MAURICE.

Ces recommandations restèrent sans effet et chacun sait que les habitudes prises se sont perpétuées au-delà du 1^{er} Empire.

M. CORNEILLE communique d'autre part un « projet de la lettre à écrire à messieurs les députés de la province du Périgord », en date du 6 septembre 1789, pour protester contre l'union du Périgord à la Guyenne. Il n'est d'ailleurs pas question de solliciter le rattachement au Limousin, mais bien de revendiquer l'autonomie en se basant sur les anciens privilèges judiciaires de la province.

M. Corneille donne enfin lecture d'une lettre adressée de Paris, le 9 août 1790, au maire de Périgueux par Palloy « patriote, entrepreneur de démolition de la Bastille et grenadier volontaire de la première division, rue des Fossés, porte Saint-Bernard, n^o 20 ». Cet avisé commerçant s'étonne que la ville ne lui ait pas encore commandé un modèle réduit de la Bastille et demande que le maire lui fasse part, le plus tôt possible, de ses « dernières intentions ».

M. Lucien Lussus nous adresse quelques détails complémentaires sur un maître papetier dont il a été récemment question dans notre Bulletin, Antoine Chamouleau.

Ce nom de Chamouleau nous est connu, observe notre confrère; sur un vieux carnet à dessin nous retrouvons un croquis que nous essayons de reproduire en utilisant quelques données géométrales. Nous regrettons de ne pas avoir relevé les dimensions de l'original, notre croquis ne répond donc à aucune échelle.

Ce blason, ou cette marque de fabrique, est taillé dans une seule pierre, clef principale du linteau de la porte d'un ancien moulin à papier, au lieu dit Chamouleau, commune de Puymoyen, dans la banlieue d'Angoulême. Ce moulin était actionné par le ruisseau « Les Eaux Claires », qui se jette dans la Charente, à Saint-Michel. Il est situé au pied de falaises calcaires, dont l'une est percée par l'entrée d'une grotte, autrefois explorée par notre regretté collègue le docteur Henri Martin.

Le dit moulin, et peut-être celui qui l'a précédé, doivent vraisemblablement leur nom à la famille des maîtres papetiers Chamouleau. Le blason-marque de fabrique, ayant pour exergue la date de 1635, se



rapporte certainement à Antoine Chamouleau, maître papetier, cité dans le contrat de vente du 30 octobre 1606. Ce blason porte une main soutenant ou plutôt relevant une forme à papier au filigrane de la Tour, que nous retrouverons sur des papiers plus récents, fabri-

qués à La Couronne, près d'Angoulême. C'est une gravure assez grossière dans la pierre principale du linteau de la porte. Le cadre rectangulaire est champlévé assez profondément.

La main, la forme, la tour restent dans le plan de la pierre alors que la base du blason et celle de la couronne sont en relief assez accentué. La ligne droite qui les sépare du cadre supérieur semble les faire appartenir à une autre pierre. Cette particularité, non voulue par l'artiste, provient sans doute de la retouche d'un blason original.

Nous abandonnons la solution de l'énigme à la science éclairée de nos collègues.

Est élu membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Charles COUPIGNY, 30 boulevard de Vésone, Périgueux, présenté par MM. Ch. Aublant et H. Corneille.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire-général,

J. MAUBOURGUET.

Le Président :

Chanoine J. ROUX.

Séance du jeudi 7 janvier 1943.

Présidence de M. le Chanoine J. ROUX,
Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, 18 rue du Plantier.

Sont présents : M^{mes} Berthon, Deschamps, Dupuy; M^{lles} Chapon, Delbos, Marton; MM. Aubisse, Ch. Aublant, Berthelot, de Bovée, Brethé, Champarnaud, Lescure, le comte de Maillard-Taillefer, Jean Maubourguet, Pargade, Rives, le chanoine J. Roux, Secondat, Vernière.

Sont excusés : M^{lle} Martinot-Péchéras; MM. Paul Cocula, le D^r Dusolier, l'abbé Paul Roux, Waquet.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président adresse aux membres de l'assemblée ses vœux pour eux-mêmes, pour leur famille, pour la France.

M. le Préfet de la Dordogne a adressé à M. le Président, à la date du 12 décembre dernier, la lettre que voici :

Monsieur le Président,

Vous m'avez informé qu'au cours de sa séance du 5 novembre 1942, la Société historique et archéologique du Périgord a émis le vœu que des travaux ne soient pas entrepris par les Ponts-et-Chaussées sur le coteau d'Ecorneboeuf sans accord préalable avec la Commission des Sites et l'Inspection des Fouilles archéologiques.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. l'Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées vient de m'aviser que le projet de construction d'un chemin vicinal reliant les R.N. 21 et 89, dit « Voie du poids lourd », sera soumis, avant sa mise au point définitive, à la Société historique et archéologique, qui sera également prévenue de la date du commencement des travaux.

Agréez, etc...

De la part de M. Paul COCULA, M. le Président annonce à l'assemblée l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques :

- 1° de l'escalier du xvi^e siècle du Château-Haut de Lisle (Cf. M. Dannery, *Escaliers de Logis Périgourdiens*, p. 39 sq. ;
- 2° de la façade ouest de l'église de Saint-Martial-de-Valette ;
- 3° des façades et toitures de l'église de Saint-Martin-le-Pin.

Le château de Biron et la Porte Normande de Périgueux ont été donnés à tort comme inscrits à l'Inventaire supplémentaire (*Bulletin*, 1942, p. 335-336). Ce sont des Monuments historiques, ainsi qu'en témoigne la liste donnée dans le même *Bulletin*, p. 278-279.

Dans *Notre Province*, de décembre 1942, on relève un article de M. Edmond Blanc, d'après lequel Cyrano serait, non pas né, mais mort en Périgord, près de Bergerac. On ne trouve pas dans cet article les raisons qui permettraient d'adopter cette thèse ; l'auteur lui-même ne semble d'ailleurs pas y ajouter une créance bien vive.

M. Géraud LAVERGNE a fait tenir à M. le Président la communication suivante :

Je ne pense pas que notre Bulletin ait jamais signalé l'opuscule de Félix Witting, *Vier Beiträge zur Geschichte der Baukunst Frankreichs*. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes, Heft 10)¹. Strassburg, J.-H.-Ed. Heitz, 1910, in-4° 44 p., 4 pl. hors-texte. Des quatre études réunies dans cette publication, deux touchent d'assez près à l'archéologie religieuse du Périgord ; l'une a trait au passage du plan à plusieurs nefs au plan à nef unique dans les églises du sud-ouest, avec des exemples pris à Brantôme, à Saint-Front de Périgueux et à Saint-Jean-de-Côle ; l'autre s'attache à préciser le rôle joué comme architecte par Guinamond, moine de la Chaise-Dieu (pp. 24-29).

Pour Witting, il ne fait aucun doute qu'on doive compter au nombre des réalisations architecturales de Guinamond les églises Saint-Paul d'Issoire, Notre-Dame d'Orange, Saint-Gilles près d'Arles et Saint-Front de Périgueux. L'archéologue allemand reprend ainsi la thèse qu'il avait déjà soutenue dans son cahier XXVIII « Eglises d'Auvergne ».

(1) *Quatre contributions à l'histoire de l'architecture en France*. (L'histoire de l'art à l'étranger, cahier 10).

Il va de soi qu'il s'agit là beaucoup plus d'une curieuse suggestion que d'une démonstration appuyée sur des faits. Les relations ou les rapprochements qu'indique l'auteur entre les diverses églises mentionnées plus haut demanderaient à être contrôlés sur des monographies irréprochables et surtout il faudrait connaître dans son détail la vie du moine de la Chaise-Dieu, qui reste avant tout et simplement pour nous l'artiste qui sculpta le tombeau de l'apôtre du Périgord démoli par les Huguenots.

Witting a esquissé là une « vie imaginaire » qui n'a ni la couleur ni l'accent de celles dont se délectait Marcel Schwob.

M. le chanoine Roux constate que l'on dut faire venir Guinamond de la Chaise-Dieu pour lui confier le cénotaphe; aurait-on eu besoin de le faire venir s'il avait été l'architecte du monument? Par ailleurs, on cherche les rapports de parenté qui peuvent exister entre Saint-Front de Périgueux et Saint-Paul d'Issoire.

M. le chanoine Roux entretient l'assemblée des armoiries de Périgueux. Dans le 1^{er} volume de l'*Armorial*, M. de Froidefond dit que l'écu à quatre parties qu'il donne comme armoiries de Périgueux, est en usage depuis 1829. Or, on ne trouve rien dans les délibérations du Conseil municipal qui puisse justifier cette affirmation. Bien au contraire: le 14 décembre 1829, le Conseil municipal déclare que la ville reprend les armoiries qu'elle avait précédemment (Reg. Délibérat. n° 3, f° 128^{vo}). Il ne fait d'ailleurs que mettre en application une délibération du 4 décembre 1814 que la crise des Cent Jours avait probablement rendue lettre morte (*Ibidem*, II, f° 171).

Le comte de ROTON a hautement apprécié l'étude de M. Joseph Durieux sur *Fénelon à Cambrai et ses grands vicaires*.

Mais, nous écrit-il, à propos de l'abbé Gabriel de Chantérac, je n'y vois pas figurer mention des prieurés périgourdiens dont il était titulaire. C'est une bien petite chose, évidemment, mais comme il se démit de ces prieurés en faveur d'un abbé de Fénelon, je crois utile de vous signaler ce bien mince complément.

Dans le registre II C 2393 du bureau de contrôle de Sarlat pour les actes des notaires, je relève les mentions suivantes:

Au f° 65^{vo}: Contrôle, le 22 mars 1709, de la prise de possession du

prioré de Notre-Dame-de-Rauzel, paroisse de Saint-Geniès, consentie par le s^r de Chantérac en faveur de M. l'abbé de Fénelon, par acte devant Dubex, notaire à Saint-Julien, le 16 mars 1709;

Id. : Contrôle, le 22 mars 1709, de la prise de possession du prioré de Saint-Front, paroisse de Saint-Quentin, juridiction de Castillonès, consentie par le s^r de Chantérac en faveur de M. l'abbé de Fénelon, par acte devant Dubex, notaire à Saint-Julien, le 18 mars 1709;

Id. : Contrôle, le 22 mars 1709, de la prise de possession du prioré de Saint-Pierre-de-Douzens, consentie par le s^r de Chantérac en faveur de M. l'abbé de Fénelon, par acte devant Dubex, notaire à Saint-Julien, le 19 mars 1709.

Il s'agit probablement de l'abbé François de Fénelon, dont il est question dans cette étude.

Enfin, si le renseignement peut avoir quelque intérêt, voici un texte concernant les Pénitents Bleus de Sarlat :

II C 2384, f^o 73, n^o 1723. 10 sept. 1695. Contrôle du prix fait d'un rétable à la chapelle des Pénitents Bleus passé entre les syndics desd. Pénitents et Jean Fournié, m^e sculpteur, par acte passé devant Rey, notaire à Sarlat, le 25 août 1695.

Pour mémoire :

II C 2386, f^o 33, 24 décembre 1702. Prise de possession de l'évêché de Sarlat faite par M^{sr} de Chanlès, évêque de Sarlat, devant Durène, notaire à Sarlat, le 11 décembre 1692.

Et II C 2393, f^o 94, 28 décembre 1709. Collationné de la prise de possession de l'évêché de Sarlat faite par M^{sr} de Beauvau, du 15 novembre 1693, ladite collation devant Mardelles, notaire à Sarlat, le 26 décembre 1709.

M. H. CORNEILLE a tiré des registres paroissiaux de Périgueux une étude sur la paroisse Saint-Martin. Il en donne lecture à l'assemblée.

M. VERNIÈRE a obtenu de l'autorité militaire l'autorisation d'entreprendre des fouilles dans le terrain de Campniac. Un ensemble assez important a déjà été dégagé : 3 emplacements de colonnes en file, un pilastre, un caniveau mis à jour sur 5 à 6 mètres de longueur. Peut-être s'agit-il de l'impluvium d'une grande villa. Les travaux sont activement poursuivis.

MM. AUDY et SECONDAT offrent à notre bibliothèque le fascicule 44 de *Archivo Español de Arqueologia*, édité par

l'Institut Velasquez (Madrid, 1941). On y trouve un article de l'abbé Breuil sur la grotte de Lascaux avec reproduction de photographies. Cet article est intitulé *Une Altamira française*. Des remerciements sont adressés aux donateurs.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M^{me} LAROQUE, à Sainte-Marthe, 2 place de la Cité, Périgueux, présentée par M^{me} Négrier et M. J. Maubourguet;

M. Jean BORIAS, agent commercial, Pavillon du Petit-Change, présenté par MM. E. Borias et A. de Lacrousille;

M. Maurice CHALLE, château de Neuvic-sur-l'Isle (Dordogne), présenté par MM. les chanoines J. Roux et C. Prieur;

M. HENNEQUET, architecte diplômé de l'Etat, Lisle (Dordogne), présenté par MM. Paul Cocula et Guthmann.

Est élu membre associé :

M. l'abbé GUIGNARD, aumônier des collèges de Villeneuve-sur-Lot, présenté par MM. Robert Rol et J. Maubourguet.

La séance est levée à 15 heures 50.

Le Secrétaire général,
Jean MAUBOURGUET.

Le Président,
Chanoine J. ROUX.

COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER

EXERCICE 1942

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Je vais avoir l'honneur de vous lire mon compte de gestion pour l'exercice 1942, en vous demandant de vouloir bien l'approuver. Je l'ai résumé le plus possible, car, étant donné les réductions de papier actuellement imposées, je ne voudrais pas que mes lignes prissent une place que d'autres textes, plus intéressants que le mien, pourraient avantageusement occuper.

1° Recettes

Vente de <i>Bulletins</i> et d'ouvrages publiés par la Société.....	1.620 00
Arrérages de rentes françaises.....	54.809 40
Intérêts de l'argent déposé à la caisse d'épargne.....	887 90
Subvention départementale.....	809 50
Location momentanée de pièces de l'hôtel de la Société.....	2.640 00
Droits de diplôme (270 fr.), majorations de cotisations (81 fr. 50), cotisations arriérées de 1940 et 1941 (360 fr.), cotisations de l'année 435 × 20 fr (8.700 fr.) =.....	9.411 50
Versement fait par M. de Labarre, notaire à Bordeaux, d'un arriéré dû par l'éditeur Doin à la succession Testut. (Ce n'est donc nullement un revenu annuel).....	57.240 00
TOTAL DES RECETTES.....	<u>127.368 30</u>

2° Dépenses

Frais d'impression et d'illustration des 6 livraisons du <i>Bulletin</i> de 1942.....	21.220 10
A reporter.....	<u>21.220 10</u>

	<i>Report</i>	21.220 10
Frais d'impression (partie) du <i>Livre Vert</i> de Périgieux		18.708 00
Impôts		15.784 00
Frais de bureau du trésorier		2.000 00
Don au « Secours National »		2.020 00
Prix Magne, payé à M. Dubut		500 00
Réparations à l'hôtel de la Société		781.70
Assurance (486 fr. 50), eau (97 fr. 40), éclairage (117 fr. 70), chauffage (521 fr. 80) =		1.223 40
Achats pour la bibliothèque : ouvrages, revues, photos, etc		3.587 00
Frais de distribution du Bulletin, correspondance du président, du secrétaire-général, du trésorier, recouvrements, etc		1.559 15
Autres menues dépenses		375 35
		<hr/>
TOTAL DES DÉPENSES		<u>67.758 70</u>

Récapitulation

Recettes	127.368 30
Dépenses	<u>67.758 70</u>
EXCÉDENT DES RECETTES ...	59.609 60
L'actif de la Société, au 31 décembre 1941, était de	<u>1.680.535 70</u>
Il s'élève donc au 31 décembre 1942 à	<u><u>1.740.145 30</u></u>

Cette somme est représentée par :

1° Onze certificats nominatifs de rentes françaises énumérés au compte de gestion de 1939 totalisant au prix d'achat	1.246.012 50
2° Un certificat nominatif de 3.500 fr. de rente 3 1/2 % amortissable 1942, n° 54, vol. 10, versé	97.000 00
3° Quatre bons du Trésor	<u>26.000 00</u>
<i>A reporter</i>	1.369.012 50

	<i>Report</i>	1.369.012 50
4° Argent déposé à la caisse d'épargne.....		39.140 00
5° Solde aux c/c de la Société aux chèques postaux de Bordeaux n° 545		588 20
6° Solde au c/c de Limoges, n° 281.70 ¹		103.044 40
7° Hôtel de la Société (prix d'achat).....		220.000 00
8° Argent en caisse		8.360 20
	TOTAL égal	<u>1.740.145 30</u>

En 1942, le nombre des membres de la Société s'est encore un peu accru. J'ai encaissé 435 cotisations contre 420 en 1941.

Si, au cours de l'année, nous avons eu le plaisir d'admettre en notre compagnie 31 nouveaux collègues, nous avons eu, par contre, le vif regret d'en perdre 11 : MM. Henri Marchivie, Antoine Fourgeaud, Auguste Conil, le colonel Blondel, Adolphe Bourdeillette, Elie de Montardy, André Conil, Roger Fournier de Laurière, Fonfroide de Lafon, Jean Gaujon et Cubélier de Reynac.

Depuis l'année dernière, nous n'avons appris la libération que d'un seul de nos collègues prisonniers, celle de M. Bernard Marty. C'est malheureusement bien peu.

Le prix Testut n'a pas été décerné, aucun ouvrage ne s'étant trouvé remplir les conditions requises. Quant au prix Magne, il a été attribué à M. A. Dubut.

En terminant ces quelques lignes, assurons nos chers prisonniers de notre sympathie tout en formant des vœux bien sincères afin que, libérés, ils puissent bientôt revenir au sein de leur famille et reprendre parmi nous la place qu'ils occupaient avec distinction. Souhaitons ardemment aussi que notre malheureux pays ne soit pas trop amoindri et démembré quand prendra fin la terrible et bien pénible situation dans laquelle il se trouve.

Ch. AUBLANT.

(1) Y compris le versement Doin, dont la totalité sera placée en rentes de l'Etat.

A PROPOS DE QUELQUES FRAGMENTS DE POTERIE
SIGILLÉE ET ORNÉE
RÉCEMMENT DÉCOUVERTS A VÉSONE

La poterie sigillée n'est pas rare à *Vésone*. M. P. *Barrière* a pu relever en effet 186 marques révélant 110 ouvriers¹. Mais, en dehors de l'intérêt artistique de quelques rares pièces, la lecture d'une marque ne présente d'intérêt historique que si l'on connaît par ailleurs le potier, le siège de sa manufacture et la date approximative de son activité. D'autre part, les motifs de la céramique ornée, pour peu variés qu'ils soient, contribuent par leur répétition même à nous faire entrevoir les goûts et les mœurs de la société gallo-romaine. Nous croyons donc utile, entre plusieurs autres, de présenter trois pièces récemment découvertes.

I

La première est un fond de vase trouvé en automne 1939 par M. *Michéa*, en face du lycée de garçons, au cours de l'ouverture de tranchées. De pâte assez claire, recouvert d'un vernis brillant plus foncé, le fragment, avec son pied plat de 94^{mm} de diamètre finement évidé avant de former la



panse, révèle une forme et un style italiens : il s'agit d'un vase caliciforme, le numéro 11 de la classification de *Hans*

(1) P. Barrière, La poterie ornée et sigillée de Vésone, dans *Revue Etudes Anciennes*, t. XXXIV, n° 2, p. 182 sq., avril-juin 1932.

*Dragendorff*¹. Le fond intérieur porte d'ailleurs, en un cartouche rectangulaire de 15^{mm} × 9^{mm}, en lettres élégantes de 2^{mm}5, sur deux lignes, la célèbre marque de *Cnæus Ateius* associée à celle d'*Hilarus*.

Or, sans vouloir faire une monographie de cette firme sans doute arrétine², on sait que l'aire d'extension en est très vaste et va de la Gaule à l'Égypte. Sur les 8 vases d'*Ateius* trouvés en Gaule connus par *Déchelette*³ en 1904, 5 furent trouvés sur la frontière rhénane dans les camps permanents créés par Auguste, notamment à Xanten, Andernach, Neuss et Kirn, mais aucun sur le « limes » occupé dès Domitien sur la rive droite. La conclusion de *Déchelette* semble donc acceptable, qui limite l'ère de prospérité des produits *Atéius* au principat d'Auguste. Mais *Vésone*, depuis 1904, enrichit singulièrement notre collection. M. Barrière connaît 7 marques *Atéius* trouvées dans notre ville : outre le beau vase aux trois quarts conservé CN.ATEI, j'ai pu retrouver deux tessons ATEI et ATEI avec ligature du T et du E, un fond marqué CN.ATEI CRESTUS sur deux lignes et deux tessons CRESTI et CREST appartenant à la même firme, à moins qu'il ne s'agisse d'homonymes. Notre pièce est donc la 7^e ou la 8^e trouvée à *Vésone*. Mais elle est la seule où l'esclave *Hilarus* s'associe à son maître; cette association n'est connue par *Déchelette* qu'en deux fois, l'une à Bonn, ATEI.HILAR, l'autre à Neuss avec un cartouche identique au nôtre⁴.

Il me semble donc inutile d'insister sur l'intérêt local de cette découverte. Ce superbe spécimen de céramique d'importation italienne, et qui n'est pas unique, d'une importation qui ne peut être postérieure à 50 ans après J.-C. et qui date probablement du principat d'Auguste, prouve la romanisation incroyablement rapide de *Vésone*. Ce fait, les deux inscriptions de notre musée dédiées au génie de *Tibère* suffiraient d'ailleurs à l'établir.

(1) Hans Dragendorff, *Terra sigillata*, dans *Donner Jahrbücher*, cahiers 96 et 97, 1895, p. 18-19.

(2) Cf. Oxe, *Bonn. Jahrb.*, cahier 101, p. 27.

(3) *Les vases ornés de la Gaule*, I, p. 16.

(4) Collection Sels. Cf. *Bonn. Jahrb.*, cahier 101, p. 44.

II

La seconde pièce est un autre fond de vase trouvé récemment par un jeune écolier dans les remblais de tranchées du lotissement de Vésone, près de la rue de Campniac. De pâte rouge, recouvert d'un vernis brillant, à peine plus foncé, il porte à l'intérieur un cartouche rectangulaire de 23^{mm} sur 4^{mm} aux lettres fortement imprimées de 3^{mm} de hauteur : la marque du potier ruthène *Germanus*.



Or, parmi la cinquantaine de potiers que compte La Graufesenque, *Germanus* occupe une place de choix. Déchelette connaît 38 exemplaires de ses marques¹, souvent différentes d'ailleurs : GERMANI, GERMANI.SER, GERMANI.F., etc., mais toutes avec ligature du M et du A ; une seule, au musée d'Avignon, porte comme la nôtre GERMANI.OF². J'ajoute qu'une seconde est au musée de Périgueux, avec un E plus net que sur notre exemplaire, mais de dimensions identiques. L'aire d'extension en est très vaste : toute la Gaule évidemment, mais aussi la Germanie (Rottweil en Wurtemberg, Gellep près Düsseldorf), la Grande-Bretagne (Liverpool) et l'Italie (Pompéi). Cette dernière indication est précieuse : en 79 après J.-C., date de la destruction de Pompéi, *Germanus* exportait donc déjà en Italie. Si l'on considère, d'autre part, que la poterie ruthène est abondante dans les castella du limes rhénan abandonnés très tôt (début II^e siècle), notamment à Okarben et à la Saalburg, près de Homburg, à l'exclusion de toute poterie de Lezoux, il semble que le « terminus ante quem » de la prospérité de La Graufesenque date du principat de Trajan (98-117). Aucune raison politique ne légitimant cet arrêt, il faut bien admettre avec Déchelette une raison économique : la concurrence victorieuse des ateliers arvernes de Lezoux.

(1) *Op. cit.*, I, p. 273, n° 87.

(2) Cf. CIL, XIII, 5686, 387 a.

Or, notre tesson, avec sa marque sur fond intérieur, semble représenter un type 29, antérieur au type 37 qui se généralisera à Lezoux, mais qui, à La Graufesenque, porte ordinairement la signature moulée au flanc du vase. Il n'est pas audacieux de le dater du 3^{me} quart du 1^{er} siècle. Il n'est pas non plus sans intérêt de constater que, dès cette époque, les produits de la céramique gauloise s'imposent déjà à l'Italie et que, sur le plan local, l'abondance des tessons de La Graufesenque à Vésone prouve à la fois la richesse de notre ville sous Néron et les Flaviens et ses rapports commerciaux étroits avec l'antique Condatomagus.

III

Notre troisième pièce, trouvée au même point par un de nos élèves, est un grand fragment de vase d'une très belle pâte rouge foncé, très sonore, d'un beau relief mais d'un dessin peu correct. D'un diamètre de 20 centimètres au col et d'une épaisseur qui varie de 5^{mm} à la panse à 10^{mm} au fond, il présente la forme caractéristique du type 37 de Dragendorff. Sous une bande unie de 3 centimètres et une frise de demi oves de type courant, diverses métopes s'étalent, séparées par des godrons portant à leur intersection un signe cruciforme.

A droite, dans une métope à peu près rectangulaire de 57^{mm} sur 38, sur frise de palmettes striées, s'inscrit un motif de *gladiateurs* : à gauche, face à droite, un *Scythe* reconnaissable à son armement type : deux jambières ou *ocreae*, bouclier carré ou *parma*, glaive courbe ou *sica* (Cf. Déchelette, nos 587 et 592). La *manica* protège son bras droit ; la ceinture relève les plis du *subligaculum*. Bouclier levé, il défile son adversaire vaincu. A droite, face à gauche, tombé à genoux, désarmé et levant le pouce pour demander sa grâce, un *oplomachus* (?) portant le *subligaculum* et un casque à haute *crista*.

A gauche, en une métope trapézoïdale de $42\text{ mm} \times \frac{35 + 25}{2}$ sur frise striée, s'inscrit un motif de chasseur qui, appuyé de la main gauche sur son arc, tire de sa main droite une

branche d'arbuste qui se courbe. Il semble qu'on peut y voir un type d'Hercule à l'arc (Déchelette, n° 443) cueillant des pommes du jardin des Hesperides (*ibidem*, n°s 445-446).

Enfin, entre les deux métopes et séparées par un panneau de palmettes striées, dans deux rectangles de 28^{mm} sur 15, s'inscrivent en haut un chien courant à droite (cf. type de levrier, Déchelette, II, n°s 916 et 919), en bas un lièvre courant à droite (*ibidem*, n° 943). Ces motifs, qui semblent de Lezoux, s'apparentent à l'art de la mosaïque, notamment à la célèbre scène de chasse de la mosaïque d'El Djem (III^e siècle après J.-C. Musée Alaoui de Tunis).

Au-dessous des motifs de la panse se développe une large frise de 10^{mm} d'épis de blé stylisés.

D'après le décor à métopes (cf. Déchelette, I, planche X, n° 3) et les motifs, le fragment nous semble appartenir à la poterie arverne de Lezoux et ne peut remonter au-delà du II^e siècle.

•••

Ainsi, nos trois pièces jalonnent curieusement dans le temps les progrès de la civilisation latine à Vésone. Et, bien que cette vue soit schématique, elles semblent marquer assez nettement trois stades de romanisation : le stade de l'importation italique, la réaction de l'industrie locale capable de concurrencer en Italie même les produits de la métropole, enfin l'implantation et la vulgarisation des goûts, des jeux et des mythes du vainqueur. M. Barrière remarque justement que la poterie, « par son énorme diffusion, a contribué plus que tout autre moyen à faire pénétrer dans les Gaules la civilisation gréco-latine »¹. Mais si l'on pense que les artistes de Lezoux et de La Graufesenque étaient d'authentiques gaulois, on croira que cette poterie traduit un état de fait et éclaire par son évolution même l'évolution des mœurs tout autant qu'elle la prépare.

P. VERNIÈRE.

(1) *Loc. cit.*, p. 186.

INVENTAIRES DE MARCHANDISES
APRÈS DÉCÈS
DANS DEUX BOUTIQUES DE RIBÉRAC
AU DÉBUT DU XVIII^e SIÈCLE

Le 13 octobre 1706, mourait à Ribérac un certain Charles, de son prénom Noël, marchand de la ville, lequel cumulait les métiers de marchand drapier et de mercier. Sa boutique avait été une des plus achalandées de la petite cité. Il avait exercé son industrie à l'extrémité méridionale du Pavé, qui est la place nationale de nos jours, en face de la halle alors existante, sous laquelle il jouissait pour son négoce de deux bancs qu'il tenait en rente du comte de Ribérac. Il laissait huit enfants, tous en état de minorité, ce qui obligea sa veuve, Jeanne Durifs, qu'il avait épousée le 25 août 1694, à faire procéder à l'inventaire de la succession et surtout à l'estimation des marchandises en magasin.

De tels inventaires ne sont pas très communs dans les archives notariales et leur intérêt ne procède pas, cependant, tant du fait qu'ils sont rares que des renseignements qu'ils nous donnent sur le coût de la vie, les habitudes de nos ancêtres, les mœurs du temps, en partie, et, quand il s'agit, comme c'est ici le cas, d'un marchand d'étoffes, des goûts et de la mode jusqu'à un certain point, de l'origine des tissus les plus demandés, des villes et des fabriques où le pays s'approvisionnait le plus volontiers.

L'inventaire, commencé le jour même du décès du sieur Charles par maître Constantin, notaire de Ribérac, comprend les marchandises suivantes :

Une pièce de Mazamet : bleu fin n° 534, tirant 24 aulnes² et demie, valant 38 sous l'aune, monte..... 46 l. 11 s.

(1) Mazamet, chef-lieu de canion du Tarn : importantes filatures de laine, manufactures de drap, etc..

(2) Aune : ancienne mesure de longueur équivalant à cette époque à 1^m18844.

Une pièce de rasette ¹ noire, n° 730, tirant 27 aulnes, valant 15 sous l'aune.....	26 l. 12 s. 6 d.
Un coupon de camellot ² d'Amiens, rayé en rouge et noir, tirant 10 aulnes, vallant 22 sous l'aune..	11 l.
Autre coupon de camellot de même qualité, bleu rayé, tirant 10 aulnes et valant 18 sous l'aune...	9 l.
13 aulnes estamine du pais, marron, à 18 s. l'aune	11 l. 4 s.
Un reste de ras ³ de Gênes tirant une aulne et demie, marron clair, à 25 sous l'aune, monte.....	37 s. 6 d.
Deux [aunes] estamines de Paris, marron, valant 25 sous l'aune.....	50 s.
Une aulne trois quarts mouleton ⁴ rouge, à 28 sous l'aune.....	49 s.
Deux aulnes drap d'Elbeuf gris blanc, à 10 l. l'aune	20 l.
8 aulnes et demie de sarge ⁵ drappée, musq ⁶ , à 15 sous l'aune, monte.....	6 l. 7 s. 6 d.
6 aulnes ratine d'Alby bleu celleste, à 34 s. l'aune	10 l. 4 s.
2 aulnes ratine d'Alby marron, à 34 sous l'aune	3 l. 8 s.
6 aulnes cadis ⁷ de Montauban, marron foncé, à 44 sous l'aune, monte.....	13 l. 4 s.
87 aulnes et demie de ras de Montauban, gris de fer et musq, à 24 sous l'aune, monte.....	105 l.
30 aulnes et demie de ratine d'Alby, gris et musq, à 36 sous l'aune, vallant.....	54 l. 15 sous.
8 aulnes Mazamet commun gris, à 30 s. l'aune.	12 l.
22 aulnes et demie Mazamet fin, marron, à 34 sous l'aune.....	38 l. 5 sous.
34 aulnes et demie de Mazamet fin, musq et marron, à 34 s. l'aune, monte.....	58 l. 13 s.
17 aulnes cadis Montauban, gris de fer et commun, à 34 sous l'aune, monte.....	28 l. 12 s.

(1) Sorte de petit velours.

(2) Camelot : grosse étoffe faite anciennement de poil de chameau et, plus tard, de laine ou de poil de chèvre. Le camelot d'Amiens et ceux de Roubaix, de Bruxelles étaient les plus réputés.

(3) Velours ras.

(4) Molléton.

(5) Serge.

(6) Couleur de musc : sorte de couleur brune.

(7) Tissus de laine se rapprochant du drap, assez épais mais non peigné. Les cadis se fabriquaient surtout en Italie et dans le midi de la France.

26 aulnes et demie de fluras ¹ (<i>sic</i>) daure, musq et marron, à 20 sous l'aune.....	26 l. 10 s.
4 aulnes cadis de Montauban gris blanc frizé, à 44 sous l'aune, monte à	8 l. 16 s.
5 aulnes et demie cadis commun, musq, à 12 sous l'aune, monte.....	3 l. 6 s.
8 aulnes de drap commun, musq, façon de Sou- terane ² , à 38 sous l'aune, monte.....	14 l.
2 aulnes sarge drappée grise à 15 sous l'aune...	30 s.
4 aulnes de sargue (<i>sic</i>) de Languedoc, en fil marron, à 24 sous l'aune, monte.....	4 l. 16 s.
2 aulnes et demie sargue dite gris blanc, à 24 sous l'aune.....	3 l.
4 aulnes et demie droguet ³ commun à 10 sous.	45 s.
4 aulnes tiretesne ⁴ à vingt sous l'aune.....	4 l.
35 aulnes trois quarts tiretesne croisée à 17 sous l'aune.....	30 l. 13 sols.
6 aulnes et demie droguet commun à 12 sous l'aune.....	3 l. 18 sols.
7 aulnes treillis lustré à 25 sous l'aune.....	8 l. 15 s.
32 aulnes toile rouan, musq et noir, à 18 sous l'aune.....	30 l. 4 s.
3 aulnes bouquaran ⁵ à 15 sous l'aune.....	45 s.
3 aulnes et demie toile Cambray à 36 sous l'aune	6 l. 6 s.
1 aulne 3 [quarts] basin ⁶ rayé à 20 s. l'aune....	35 s.
3 aulnes et demie fustaine ⁷ à 14 s. l'aune.....	46 s.
12 aulnes de toile Saint Jean commun à 13 s. l'aune.....	7 l. 6 s.
8 aulnes et demie de toile de Cholette ⁸ rayée à 24 s. l'aune, monte.....	10 l. 4 s.

(1) Peut-être pour *fleurs*. Etoffe ornée de fleurs brochées et, sans doute, passementerie.

(2) La Scuterraine (Creuse), réputée pour ses fabriques de drap.

(3) Tissu tramé de laine sur chaîne de coton.

(4) Etoffe ancienne en laine pure ou en laine mélangée.

(5) Pour bouracan. Espèce de camelot d'un grain beaucoup plus gros que le camelot ordinaire.

(6) Etoffe croisée en coton.

(7) Tissu de fil ou de coton, quelquefois de coton et de soie croisée servant à faire des camisoles, des jupons, des doublures.

(8) Cholet.

3 quarts rouan noir à 18 s. l'aune.....	13 s. 6 d.
8 aulnes basin à 22 sous l'aune.....	8 l. 16 s.
9 paires de gants pour homme à 8 s. la paire...	3 l. 12 s.
13 paires de gants pour femme à 5 s. la paire..	3 l. 5 s.
6 éventails de papier à 4 s. pièce.....	1 l. 12 s.
6 loups à 20 s. pièce.....	6 l.
3 grosses ¹ et demie de gros boutons de poil à	
3 livres 10 s. la grosse	12 l. 5 s.
Une grosse de petits boutons de poil à 30 s. ...	30 s.
14 poignées de fil blanc fin.....	14 s.
5 bagues d'argent à 3 s. pièce.....	15 s.
21 onces de poil de chèvre à 7 s. l'once.....	7 l. 7 s.
Un manchon d'homme.....	2 l.
Un manchon de femme	1 l. 5 s.
4 livres et demie fil commun à 20 s. la livre....	4 l. 10 s.
Une livre un q[uart] soye à 14 l. monte.....	16 l. 10 s.
Une couverture de laine blanche commune.....	4 l.
3 paires de bas fins pour femme à 36 s. la paire.	5 l. 8 s.
Une paire de bas blanc pour homme fort grossier	2 l. 5 s.
7 grosses [de] moules de gros boutons à 2 sous	
6 deniers la grosse.....	17 s. 6 d.
10 grosses [de] moules de petits boutons à	
1 sou 3 d. la grosse	12 s. 6 d.
Une paire de grandes ballances fort uzées vallant	10 s.
Une petite paire de ballances demi uzées.....	10 s.
Les pois desd[ites] ballances vallant.....	10 s.
Une petite valise de cuir.....	30 s.
Une petite boîte de bois contenant plusieurs	
morceaux de petits rubans de différentes coul-	
leurs, où il y en a 55 aulnes à 1 s. 6 d. l'aune....	4 l. 2 s. 6 d.
14 aulnes de ruban à 4 s. l'aune.....	2 l. 16 s.
20 aulnes de ruban à 3 s. l'aune.....	3 l.
30 aulnes de non pareille ² à 9 d. l'aune.....	1 l. 2 s. 6 d.
Un autre manchon de femme vallant.....	1 l. 10 s. ³

(1) Grosse, mesure de quantité équivalant à douze douzaines.

(2) Nonpareille : sorte de ruban de soie qui mesurait seulement deux lignes, soit cinq millimètres de large.

(3) Arch, dép. de la Dordogne.

Un autre inventaire auquel procéda le même notaire, le 12 août 1709, celui du marchand Claude Devernines, à la fois droguiste, épicier, quelque peu quincaillier, mercier à l'occasion, opticien même et apothicaire, s'il en était besoin, et dénommé marchand graisseux dans plusieurs autres pièces d'archives, n'offre pas moins d'intérêt. Sa veuve, Françoise Desbordes, dut y faire procéder pour les mêmes raisons invoquées par Jeanne Durifs : minorité de ses enfants.

Le notaire relève :

3 pièces de treillis servant pour les chapelliers tirant cinq aulnes chacune, à raison de 18 s. l'aune; le tout monte.....	13 l. 16 s.
Plus trois peaux de mouton estimées.....	1 l. 4 s.
Plus encore treize aulnes de treillis noir à 18 s. l'aune, montant à.....	11 l. 14 s.
Plus sept livres et demie de cire geaune à 16 s. la livre, monte.....	12 l.
Plus une grosse de petits boutons noirs.....	1 l. 10 s.
Plus dix sept paires de cartes fines à 2 s. 6 d. la paire.....	2 l. 2 s. 6 d.
Plus dix livres de poudre à poudrer à 6 s. la livre	3 l.
Plus dix huit douzaines de petits chapellets noirs	3 l.
Une grosse et demie de lassets à 30 s. la grosse	2 l. 3 s.
Plus quatre paires de jarretières de fil blanc....	12 s.
Plus six douzaines de lassets vallant.....	1 l. 10 s.
Plus trois livres et demie de laines filées de plusieurs couleurs, à 50 s. la livre, monte.....	8 l. 15 s.
Plus deux livres de coton fin fillé à 30 s. la livre	3 l.
Plus huit livres de coton cardé à 19 s. la livre.	7 l. 12 s.
Plus huit rames de papier à 3 l. la rame.....	24 l.
Plus vingt quatre petits barils de noir de fumée à 4 s. le barril, monte le tout.....	4 l. 16 s.
Plus quinze feuilles de fer blanc à 4 s. la feuille	3 l.
Plus quinze pains de sucre pesant cinq livres pièces, à 13 s. 6 d. la livre.....	55 l. 10 s.
Plus neuf livres de cassonnade grise à 10 s. la livre.....	4 l. 10 s.
Plus trois livres d'amandes ambrées.....	2 l. 15 s.
Plus dix livres d'amandes couvertes à 15 s. la livre	7 l. 10 s.
Plus demy livre escorsse de citron.....	1 l.

Plus deux livres de Verdun ¹	1 l. 10 s.
Plus deux livres d'azur ²	2 l.
Plus demy livre de sucre candy.....	12 s.
Plus un quart canelle.....	2 l. 5 s.
Plus un quart de semen contra ³	15 s.
Plus trois quarts de livres de musquades.....	8 l. 15 s.
Plus une livre de cloux de girofles.....	9 l.
Plus deux livres et demie de poivre à 32 s. la livre.....	4 l.
Plus dix huit carlets ⁴ d'eau de la reyne d'ONGRIE ⁵ à 6 s. la pièce.....	5 l. 8 s.

(1) Dragées de Verdun.

(2) Bleu d'azur, autrement carbonate de cuivre.

(3) (Sous-entendu *vermes*). Vermifuge constitué par la graine de plusieurs espèces d'armoises exotiques.

(4) Variété de flacons employés surtout en pharmacie.

(5) L'eau de la reine de Hongrie, ainsi nommée « à cause des merveilleux effets qu'une reine de Hongrie en ressentit à l'âge de soixante et douze ans », n'est que le produit de la distillation des fleurs du romarin dans la proportion de quatre livres de fleurs pour six livres d'esprit de vin bien rectifié.

Cette eau, en grande réputation à Paris vers la fin du xviii^e siècle, connut bientôt une vogue universelle et guérit toutes sortes de maux. Au dire de Charras*, elle était très bonne, prise à l'intérieur depuis un scrupule jusqu'à une dragme « dans les maladies froides du cerveau, ...celles des nerfs et des jointures..., les rhumatismes et les gouttes froides ». Elle dissipait les maux de tête causés par la pituite, les vapeurs qui causent les vertiges, fortifiait la mémoire, remédiait aux surdités et aux bruits d'oreille... « guérissait les douleurs de dents, fortifiait l'estomac en empêchant les dévoiements et ceux des intestins... débouchait les obstructions du foye, de la rate et de tous les viscères et même celles de la matrice, dont elle abbaissait les vapeurs... », « même rajeunissait les vieillards, « c'est-à-dire qu'elle les soulage de quantités d'infirmités qui sont l'apanage de la vieillesse ».

On l'appliquait en compresses sur les contusions; on s'en servait comme vulnéraire; on pouvait également en « tirer », c'est-à-dire en aspirer quelques gouttes par le nez. On s'en servait enfin, couramment, comme eau de toilette « pour conserver le teint dans sa beauté et en empêcher les rides... A peine enfin peut-on trouver un remède capable de produire tant et de si bons effets que cet esprit ».

* Moyse Charras : *Pharmacopée royale galénique et chimique*, nouvelle édition, Lyon, chez Anisson et Posuel, 1704, un volume in-4^e.

Voltaire usait lui-même du précieux remède. « M. de Voltaire est malade, Monsieur », écrivait, jadis, de Cirey, la marquise du Châtelet, à l'abbé Moussinot; « il vous fait mille amitiés et vous prie de lui envoyer une petite cave de bouteilles d'eau de la reine de Hongrie et à la bergamote, deux bouteilles de gouttes d'Angleterre et un flacon d'eau de luce au scarabée » (Lettre du 11 septembre 1739).

Plus onze carlets de liqueur à 6 s. la pièce.....	3 l. 6 s.
Plus une livre un quart d'essence.....	2 l. 10 s.
Plus neuf livres d'ocre rouge.....	18 s.
Plus cinq livres d'ocre géaune.....	10 s.
Plus trois livres de colle à 8 s. la livre.....	1 l. 4 s.
Plus sept livres de noix de Galle à 25 s. la livre	9 l. 2 s.
Plus un quintal de couperose à 3 sols la livre..	15 l.
Plus soixante cinq livres d'alun à 5 s. la livre ..	17 l.
Plus vingt cinq livres de bois de Campé ¹ des Indes à 3 s. la livre, monte.....	5 l. 14 s.
Plus un quintal et demy de cabosse ² à 17 livres le quintal, monte.....	25 l. 10 s.
Plus cent quinze livres de cuir valant.....	35 l. 10 s.
Plus cent vingt cinq livres de chandelle à 8 s. la livre.....	30 l.
Plus demy milliers de cloux de cheval.....	1 l. 15 s.
Plus demy milliers de taches ³ de quatre angles	2 l. 5 s.
Plus demy milliers de cloux pour les souliers ..	10 s.
Plus demy milliers de petits cloux.....	10 s.
Plus demy millicrs de cloux de latte.....	10 s.
Plus six livres poix de Bourgogne.....	2 l. 2 s.
Plus douze livres de balesnes à 36 s. la livre ...	20 l. 8 s.
Plus dix livres d'huile d'olif à 10 s. la livre.....	5 l.
Plus cinquante huit livres de plomb à 5 s. 6 d. la livre.....	16 l.
Plus pierres de fusil pour.....	10 s.
Plus six douzaines esplingues à 3 l. 5 s. la douz ^{ne}	19 l. 10 s.
Plus quatre douzaines esplingues à 54 s. la douz ^{ne}	5 l. 8 s.
Plus six douzaines esplidgues de léton à 4 l. 8 s. la douzaine.....	26 l. 8 s.
Plus deux douzaines aussy esplingues de léton.	8 l. 16 s.
Plus une douzaine petites esplingues.....	2 l. 14 s.
Plus trois douzaines fil à poignée.....	1 l. 10 s.
Plus cinq douzaines de lardoires.....	1 l. 10 s.
Plus cire d'Espagne ⁴ pour 8 sols.....	8 s.

(1) Bois de Campêche.

(2) Caboche : sorte de clou à tête large et ronde dont se servent les sabotiers pour ferrer la semelle des sabots ou des galoches.

(3) Longs et forts cloux à tête à quatre pans.

(4) Cire à cacheter.

Plus douze paires de lunettes à 2 s. 6 d.....	1 l. 10 s.
Plus quatre milliers d'esguilles à 45 s. le milliers	1 l.
Plus demy milliers barres et crochettes pour chapeau.....	10 s.
Plus quatre pièces ligues ¹ d'Hollande sargée à 18 sols la pièce.....	2 l. 12 s.
Plus deux pièces lie plus étroite à 21 s. pièce..	2 l. 2 s.
Plus neuf livres de cierges de cire blanche à 23 s.	11 l. 7 s.
Plus des plusmes à escrire pour.....	6 s.
Plus de grosses ligues de fil pour.....	12 s.
Plus moules de boutons pour.....	4 l. 1 s.
Plus deux pinthes ² d'eau-de-vie vallant.....	1 l. 10 s.
Plus pour trois livres d'argent vif.....	3 l.
Plus trois paquets fisselle.....	6 l.
Plus un petit miroir.....	10 s.
Plus une paire de balances demi uzées avec leurs poix de plomb.....	
Plus une autre petite paire de balances.....	
Plus un crochet ³	1 l.
Plus demy livre verd de gris.....	12 s.
Plus une livre et demye de soye.....	22 l. 10 s.
Plus deux livres de fil de couleur assorty.....	2 l.
Plus un petit barril de poix noire.....	3 l.
Plus térébantine pour.....	2 l. 10 s.
Plus demy quintal de goudron.....	1 l. 15 s.
Plus vingt cinq livres de morne sèche fort mes- chante à 4 sols la livre.....	5 l.
Plus neuf boisseaux ⁴ de scel à 40 s. le bois[seau]x	18 l.
Plus un petit barriquet où l'on met l'eau-de-vie vallant.....	15 s.
Plus une cruche de terre où l'on met l'huile d'olive.....	10 s.
Quelques boîtes vallant.....	1 l.

(1) Mis pour lien, du patois *ligo*. Se dit encore parfois dans le bas peuple. Sorte de ruban étroit dont le tissu ressemble à celui de la serge; employé surtout pour former les cordons des tabliers, des jupons et aussi en guise de jarrettières.

(2) La pinte de Périgueux équivalait à 1 litre 140 et se divisait en 4 roquilles de 0 l. 285.

(3) Alias *romaine*. Instrument pour peser.

(4) Le boisseau de Périgueux valait 3 décalitres 033.

La lecture de tels documents est, certes, aride, mais pour ceux qui ont le goût des archives, je ne doute pas qu'elle ne soit de quelque profit. Leur analyse est, en effet, révélatrice de bien des détails, qui ne sauraient laisser indifférent quiconque s'intéresse à la vie de nos pères.

Nous remarquons dans l'inventaire du sieur Charles ces loupes qui ne sont pas sans témoigner d'un certain penchant pour le plaisir et même pour les bals masqués dans ce coin du Périgord, auquel s'ajoute, venant de Devernines, l'eau de la reine de Hongrie dont, malgré les merveilleux effets thérapeuthiques, quelques flacons, sinon tous, devaient bien être réservés à la toilette des élégantes.

L'énorme provision de clous à ferrer les sabots (un quintal et demi de caboches contre cinq cents clous de souliers) n'est pas moins significative. Le sabot, la galoche étaient, de beaucoup, la chaussure la plus portée, on pourrait dire exclusivement portée par les petites gens.

Emile DUSOLIER.

(1) Les erreurs de multiplication que le lecteur n'aura pas manqué de constater en maints articles de ces inventaires sont bien telles dans l'original. Je n'ai pas cru devoir les rectifier pour laisser au texte toute sa valeur de copie conforme.

LE LIVRE-JOURNAL DES GILBERT

Dans le livre-journal de François Gilbert père et François Jean son fils, tous deux juges en l'élection d'Angoulême au XVIII^e, on trouve nombre de faits intéressant le Périgord.

La famille Gilbert comptait en effet de nombreuses attaches familiales en Périgord. François se rendait assez souvent dans notre province. Le 10 juillet 1759, il visite Périgueux et se rencontre à Chancelade avec son parent, l'abbé Gros de Beler, qui lui fait mille amitiés. Le 16 novembre 1759, il se rend de nouveau à Périgueux, où il conduit au grand séminaire de la Mission deux de ses fils destinés à l'état ecclésiastique; il remet 15 livres au professeur Chaban et 130 livres pour la pension des jeunes gens. Le 18 novembre, il va coucher à Chancelade, où il est encore fort bien reçu par l'abbé. Le 23 juin 1760, il remet à la femme du messager de Périgueux un paquet de lettres avec 240 livres pour ses enfants. En août, ceux-ci regagnent Angoulême pour se rendre à Paris, où l'un meurt en 1762 d'une fièvre putride; l'autre, en 1770, devient grand vicaire de Toul.

De son mariage avec Elisabeth Pipaud, François Gilbert avait eu 15 enfants. S'il est vrai que les naissances étaient pour lors très nombreuses dans les familles françaises, on doit aussi convenir que la mortalité infantile y causait de terribles ravages. Dix des enfants de François Gilbert moururent en bas âge. Son fils François-Jean, décédé en 1831, à l'âge de 82 ans, vit disparaître sept enfants, jeunes encore, des onze qu'il avait eus de son mariage avec Marie Desmazeaud.

François-Jean Gilbert, le 6^e de ses enfants, lui succéda dans sa charge d'élu à l'Élection d'Angoulême et poursuivit la rédaction du livre-journal dès 1769. C'était un jeune homme de vingt ans à peine, distingué, mais modérément instruit. En 1775, se trouvant un jour à Bordeaux, il donne ses impressions sur la ville, loue la beauté du nouveau théâtre de la Comédie que l'on construisait et remarque que,

proche l'archevêché, on a trouvé pour plus de 20.000 écus de grosses pierres, mises les unes sur les autres et enfoncées de 12 pieds de bas. « Il y a, écrit-il, des bas de colonnes, des chapiteaux, des bas-reliefs; on ne sait point d'où cela provient. » Sans doute un étudiant de 1943 lui eut-il appris qu'il s'agissait là de vestiges gallo-romains. Le même étudiant, pourvu qu'il fût de Bordeaux, aurait sans doute partagé sa manière de voir lorsqu'il écrit : « Les femmes, soit publiques, soit maîtresses particulières, sont dans le général plus agréables à Bordeaux qu'à Paris; on dirait qu'elles se mettent mieux ! ». Il note cependant qu'à Bordeaux on ne vit pas si aisément que dans la capitale : « A 1 livre 4 sols par tête on y ferait très mauvaise chère ».

Au demeurant, François-Jean Gilbert était un jeune homme fort coquet : il convie avec m^e Villards, perruquier, d'une dépense mensuelle de 2 livres 10 sols pour se faire friser tous les jours; il tire les armes; aime les distractions à escamoteurs, feux d'artifices, bals, assemblées, etc., et fréquente assidûment le théâtre. Le 28 mai, il s'y rend à quatre reprises et ne dédaigne pas de monter lui-même sur la scène, dans *Le Légataire universel* et *L'Ecole des Maris*. Il va même jusqu'à assumer les frais de théâtre et de rafraîchissement.

Vers 1771, il lui prend envie de se marier. Dans les familles qui le reçoivent, il observe les jeunes filles. En novembre 1771, il séjourne quatre jours chez M. Vallier, à la Pépîne : « Bonne compagnie, écrit-il; bien amusé. J'ai vu là, je crois, ma femme future ». Il n'est cependant pas bien fixé. Le 24 janvier 1772, il déjeune chez M. Texier, sénéchal, dont il remarque la seconde fille : « Celle-là serait bien à mon goût ». Mais son choix n'est pas encore définitif. En décembre 1772, il épouse enfin la troisième des jeunes filles qu'il a remarquées, Marie Desmazeaud, à laquelle il se hâte de faire partager son goût pour le théâtre; le 10 février 1773, il écrit : « Mené ma femme quatre fois à la Comédie; payé 14 livres 8 sols ».

C'est en Périgord que le nouveau couple va effectuer son voyage de noces. C'est à ce point de vue qu'il nous intéresse.

Avant de donner les renseignements qu'il nous fournit sur ce voyage, il est bon de noter les dépenses que son mariage lui occasionne. En bloc, 1.882 livres 16 sols, sans compter bien des fausses dépenses, note-t-il mélancoliquement. Et voici quelques détails sur le menu qui fut servi ce jour-là. Il y a là de quoi nous laisser rêveurs et, par ces temps de restrictions et de tickets, nous faire souhaiter de revenir 150 années en arrière.

300 huîtres, 6 l. ; 4 dindes, 12 l. ; 8 poulets, 4 l. ; 5 canards, 4 l. ; 80 livres de viande de boucherie, 20 l. ; 15 perdrix ; 4 lièvres. On a tué un cochon gras à la maison pour boudins andouilles, pâtés, à 24 l. ; 3 boisseaux de pain, 18 l. ; trois-quarts d'une barrique de vin, soit blanc, soit rouge, 36 l. ; enfin, le curé de Ronsenac, qui les a mariés, reçoit 6 mouchoirs de toile fine et un jambon estimé 15 l.

Le 21 juin 1773, les nouveaux mariés partent pour Thiviers, en passant par la Valette, La Rochebeaucourt, où il y a « un château joli » (aujourd'hui en partie détruit par un incendie) et de beaux jardins entourés d'eau (les vestiges de ce jardin se remarquaient encore il y a à peine quatre ou cinq ans), et par Mareuil, « où nous avons diné au Lion d'Or : dépensé 5 livres 15 sols ». Cet hôtel existe toujours et a la même enseigne.

« De Mareuil à Brantôme, il y a trois lieues bonnes ; nous y avons couché. Belle abbaye de bénédictins. C'est la Dronne qui y passe. Coûté 11 livres 15 sols. »

Le 22 juin, « M. Paris nous donna un conducteur qui nous fit passer à la Fontaine Puijoubert, La Rochevideau, Champ-louvier, Saint-Pierre-de-Côle et enfin Thiviers, but du voyage, 5 bonnes lieues, total 12 lieues. Nous y sommes arrivés à midi passé. 4 ou 5 lieues au-delà, mauvais terrain, sable ardent, et peu habité. A Thiviers, terre rouge comme à la Pépine, forte ».

Le 25 juin, « allé, mon cousin et moi, à Périgueux ; il y a 5 bonnes lieues ; logé chez Barrière, ville de Limoges, près d'une jolie maison qui donne sur les allées de Tourny¹. Il y

(1) Maison où se trouvent actuellement les services actifs des Contributions Directes.

a beaucoup de monde à Périgueux; je le crois de moitié plus petit qu'Angoulême. Promené beaucoup et le lendemain matin acheté bouteille de liqueur, mille fleurs et pluie d'or, 3 livrés »¹.

Le 29 juin, « allé à Excideuil. Ville couverte de tuiles plates; on s'y amuse très bien. L'assemblée tous les soirs pour le jeu. Visité un vieux château, qui paraissait bien fortifié. Toutes les maisons à Excideuil ne servent qu'en haut; le bas est ou une écurie ou un cellier »...

Le 5 juillet, « parti de Thiviers, passé par Villars, Quinsac, Saint-Crépin et joint le grand chemin de Brantôme à une rivière, où il y avait une forge anciennement. Couché à Mareuil. Ce chemin-là est plus long et plus écartable que l'autre. Thiviers est un peu plus grand que Lavalette, sur une éminence, loin des rivières, assez laid. »

De 1773 à 1826, François-Jean Gilbert continue à tenir le journal.

En 1785, venant de Chalais, suivant le chemin de Servanches à Saint-Barthélemy — « qui est beau » — il gagne Vauclaire en traversant la Double « dont le chemin est écartable ». « A Vauclaire, avons diné, soupé et dîné le lendemain. C'est un couvent de chartreux bien bâti, bien riche, sur l'Isle. » Un jour, se trouvant à Angoulême, il note simplement : « J'ai été voir M. Turgot, exilé et dépouillé de sa charge de contrôleur, et M. de Rouffignac, revenu de Genève, où il avait été trouver M. de Montalembert ».

L'affaire Turgot appartient à l'histoire générale. L'affaire Rouffignac appartient à la petite histoire du Périgord; elle est bien moins connue. L'une et l'autre avaient vivement intéressé l'opinion publique en France.

M. de Rouffignac était né au Castel-Fadèze, près Périgueux. C'était un maître de forges, établi à Ruelle. Là, se trouvait aussi, à la tête d'une importante industrie, le comte de Montalembert. Ce dernier, grâce à ses relations à la cour de Versailles, avait obtenu une licence de fabrication de six cents canons : quatre cents pour son propre compte, deux

(1) Une ancêtre de la Gauloise.

cents pour son collègue et voisin M. de Rouffignac. Au moment d'exécuter la commande, M. de Montalembert s'adjudea les 600 canons au détriment de M. de Rouffignac, évincé des 200 qui lui étaient destinés. D'où, entre ces deux industriels, disputes, provocations, procès qui durèrent des années, M. de Rouffignac voua une haine implacable à son malhonnête concurrent et le poursuivit partout, dans ses déplacements, pour le provoquer en duel. Voilà qui explique la mention portée par François-Jean Gilbert dans son livre-journal. Le retour de M. de Rouffignac, de Genève, constituait un gros événement local à Angoulême.

Cette affaire prit une telle extension que le roi l'appela en ses conseils privés et fit défense aux deux adversaires de se rencontrer en duel, de se provoquer. Désirant cependant tirer vengeance de l'acte déloyal de son concurrent, M. de Rouffignac imagina de faire placer quatre barils de poudre sèche dans la cour de la fonderie de Ruelle. Sur ces barils, un tréteau en planches supportait deux fauteuils : l'un, destiné à M. de Rouffignac, l'autre, à M. de Montalembert. Il était entendu que, les fauteuils occupés, on mettrait le feu à la poudre sèche des quatre tonneaux. Justice serait ainsi consommée par la disparition des deux adversaires. M. de Rouffignac seul occupa son fauteuil. M. de Montalembert s'abstint : la poudre sèche resta sans emploi. Les fils des antagonistes, héritant de la haine et du désir de vengeance de leurs pères, résolurent à leur tour de vider la querelle en un duel. La rencontre eut lieu dans la région de Cambrai. Le fils de Rouffignac fut sérieusement blessé dans cette rencontre. La haine soulevée entre ces deux familles ne fut pas pour cela complètement éteinte : à en croire les dires d'une descendante de M. de Rouffignac, M^{me} Girardet, aujourd'hui décédée, de laquelle je tiens cette anecdote, elle persiste toujours, bien atténuée sans aucun doute. M. de Rouffignac vint mourir dans son Castel-Fadèze, où il était né. Quant à M. de Montalembert, sa statue se dresse dans cette même cour de l'établissement de Ruelle où son ennemi avait rêvé de le faire mourir.

Témoin des événements qui se déroulèrent sous la Révo-

lution, François-Jean les envisage à leur origine avec une réelle sympathie. Il prend part à toutes les réunions des comités, clubs, élections, etc... et participe à la rédaction du cahier des doléances. Le 28 mars 1789, il rédige lui-même un cahier des doléances. Le vendredi 9 avril 1790, il écrit : « Fait porter mon porte-manteau à la messagerie à Loumeau; bu un coup et parti à pied d'Angoulême pour Paris à 10 heures », il arrive à Paris le 17 avril, samedi, à 5 heures du soir; il va loger pendant 15 jours au « Panier Fleuri ». Ces quinze jours sont bien employés. Il fréquente assidûment les théâtres, assiste aux délibérations de l'Assemblée Nationale, passe à l'Hôtel de Ville, où il y a du grabuge, note-t-il. Son retour s'effectue, toujours à pied, par Rouen, Bonnetable, la Flèche, Angers, Nantes, La Rochelle. Il arrive à Angoulême le 17 mai, après avoir parcouru 297 lieues de poste.

Les renseignements qu'il fournit ne manquent pas d'intérêt, mais ils n'ont aucun rapport avec notre province. Ceux qu'il donne sur la Grande Peur ne se différencient pas de ceux qui sont déjà connus. Sur l'évêque Lacombe, qui cumulait les deux sièges de Périgueux et d'Angoulême, il note que sa sœur a fait souscrire de nombreuses pétitions (plus de 500) pour obtenir la destitution de ce prélat.

H. CORNEILLE.

VARIA

LE DUC DE LA FORCE
ET LE CHEVALIER JAY DE BEAUFORT

En 1827, le général qui avait le commandement des troupes du département du Tarn-et-Garonne à Montauban, était un Caumont-La Force, presque un Périgourdin; quant au capitaine de recrutement d'Agen, le chevalier Alphonse Jay de Beaufort, c'était un Périgourdin cent pour cent. Quoique il y eût entre ces deux officiers une grande différence de grades, ils n'en entretenaient pas moins d'excellentes et amicales relations.

J'ai en ma possession plusieurs lettres qu'échangèrent ces deux personnages, lettres qui m'ont paru amusantes et dignes d'être communiquées.

La première, datée de Chambord, 16 juillet 1826, et signée La Force, porte, comme toutes les autres, la suscription suivante : *Monsieur le Chevalier de Beaufort, capitaine de recrutement, à Agen, Lot-et-Garonne.* Mais au-dessous de cette adresse, l'auteur de la lettre eut soin d'inscrire en travers, dans le coin à gauche : *Le g^{ral} c' le d^e de Tarn-et-Garonne*, ce qui va nous permettre de l'identifier sans erreur possible. Le général s'excuse de n'avoir pas répondu plus tôt à son correspondant.

J'espère, mon cher Chevalier, que vous n'attribuez pas à indifférence le laps de temps qui s'est écoulé entre la lettre que vous m'avez écrite et celui que j'ai mis à vous répondre. Un peu de paresse et beaucoup d'affaires, voilà les véritables causes.

Mytadie Edvard est bien sensible à votre souvenir, ainsi qu'à celui de Madame de Beaufort, elle dit mille choses aimables au ménage.

Adieu, mon cher Chevalier, agréez l'assurance de mes sentiments bien distingués.

LA FORCE¹.

Mes respects à Madame votre femme.

(1) Louis-Joseph Nompar de Caumont-Beauvillia, marquis puis duc de La Force, pair de France, Grand d'Espagne, de la 1^{re} classe, marquis de Caumont et de Taillebourg, comte de Mussidan et de Masduran, baron de Castelnau-Milandes, seigneur de la ville et prévôté de Bergerac, etc., Grand-Croix de l'ordre de Saint-Louis, Grand officier de la Légion d'honneur, maréchal de camp. Né à Paris, le 22 avril 1768, marié par sa mère à 16 ans (contrat des 2 et 3 mai 1784) à Sophie-Pauline d'Ossun, âgée de 12 ans, fille unique de Charles-Pierre-Hyacinthe, comte puis marquis d'Ossun, Grand d'Espagne

Ce n'est certes pas une réponse un peu tardive à une lettre qui pourrait refroidir d'amicales relations entre gens intelligents et de bonne compagnie. Aussi, quelque temps après M. de Beaufort¹ écrit :

Mercredi 6 juin 1827.

Monsieur le Duc,

Un heureux hasard ayant mis à ma disposition une douzaine d'ortolans qui ont été tués ce matin, mercredi je me fais un vrai plaisir de les offrir à votre Seigneurie ainsi qu'à lady Fitz-Gérald² en la priant de vouloir bien recevoir les hommages de mon respect ainsi que les choses les plus aimables de madame de Beaufort.

Je suis avec respect, monsieur le Duc, ..

de la 1^{re} classe, maréchal de camp, et de Geneviève de Gramont, dame d'atours de la reine Marie-Antoinette.

A l'occasion de ce mariage, Louis XVI releva le duché de La Force en sa faveur et, dès lors, Louis-Joseph prit le titre de duc héréditaire de La Force. Il fut admis au nombre des cadets gentilshommes de l'École royale militaire, puis nommé sous-lieutenant au régiment Royal-Vaisseaux, commandé par son beau-père. Après la mort de ce dernier, il lui succéda dans sa grandesse d'Espagne. Il émigra à la Révolution et devint aide de camp de Monsieur, depuis Louis XVIII. Rentra en France en 1802, fut nommé chevalier de l'Empire en 1808 et reprit du service en 1809 avec le grade de colonel d'Etat-major, fit les campagnes de Prusse, d'Allemagne et de Russie. Blessé à la bataille de La Moskowa, il fut promu officier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille, 7 septembre 1812. En 1811 il avait été élu député au Corps législatif par le département du Tarn-et-Garonne. Il signa la déchéance de Napoléon en 1814 et fut nommé pair à vie le 4 juin de la même année, maréchal de camp en août et chevalier de Saint-Louis. Emprisonné aux Cent Jours, il fut réintégré dans son grade de maréchal de camp en 1815, créé pair héréditaire au titre de duc de La Force. En 1820, il reçut le commandement de la 5^e subdivision de la 10^e division militaire (Montauban), fut promu commandeur de la Légion d'honneur. En 1825, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et grand officier de la Légion d'honneur. Il siégea à la Chambre haute jusqu'en 1830, époque à laquelle il en fut exclu pour refus de serment à la monarchie de juillet. Il mourut à Saint-Brice (Seine-et-Oise) le 22 octobre 1838, sans postérité, n'ayant eu de son union qu'une fille morte jeune. (Cf. *La maison de Caumont-La Force*, par Jean de Jaurgain, Paris, Champion, 1912).

(1) Alphonse de Jay, chevalier de Beaufort, capitaine de la Légion du département de la Dordogne en 1816, fit partie, en 1823, avec le même grade au 13^e régiment de ligne, de l'expédition du duc d'Angoulême en Espagne pour y rétablir la monarchie absolue. Un peu plus tard, il est capitaine de recrutement à Agen. Mis en solde de congé fin 1830, on le retrouve de nouveau remplissant les mêmes fonctions à Carcassonne en mars 1834, et à Montauban en 1837.

(2) Qui était cette lady Edward Fitz-Gérald occupant une situation importante près du duc de La Force; était-ce une amie, une gouvernante, une parente? Je n'ai pu l'identifier. Mais je crois qu'elle devait être une des sœurs du général, laquelle, devenue veuve d'un membre de la famille irlandaise des Fitz-Gérald, était venue habiter avec son frère et diriger sa maison.

Naturellement, pareille gracieuseté méritait une aimable réponse, elle ne se fit pas attendre. La voici :

Montauban, 9 juin 1827.

Mon cher Chevalier,

Veillez agréer tous les remerciements de Myladié Edward et les miens pour l'envoi des volatiles que nous avons reçues dans le meilleur état, elles sont arrivées le matin du jeudi, jour où nous donnons à manger, ce qui a, s'il est possible, augmenté leur prix à mes yeux. Agréez l'expression de ma reconnaissance et des sentiments bien distingués de votre tout dévoué

LA FORCE.

Mes respects, je vous prie, à madame de Beaufort. Myladié vous dit à tous les deux un millier de choses aimables.

Trois mois plus tard, le duc ayant envie ou besoin d'un peu plus de lait, s'adresse ainsi à M. de Beaufort :

Chambord¹, 31 août 1827.

Mon cher Chevalier,

Connaissant votre extrême obligeance, j'ai cru pouvoir m'adresser à vous sans commettre une indiscretion. Voici le fait. Je voudrais ajouter à mon petit troupeau de vaches une jolie petite vache bretonne, bonne laitière, âgée de 4 ou cinq ans et d'une couleur distinguée. Ajouté que je désirerais qu'elle fût pleine de cinq ou six mois. L'on m'a dit qu'à Agen l'on en trouvait. Le prix devrait aussi m'être connu pour que je fasse une petite disposition à cet égard.

Pardonnez-moi de vous importuner pour une bagatelle de ce genre.

Comptez sur ma vive reconnaissance comme sur les sentiments distingués de votre tout dévoué

LA FORCE.

Mes respects à madame de Beaufort. Myladié dit mille choses aimables au ménage.

(1) Chambord, très belle résidence située aux environs immédiats de Montauban, entourée d'un grand parc avec arbres majestueux, vastes et vertes pelouses. Le duc avait aussi un hôtel en pleine ville et séjournait tantôt dans l'une tantôt dans l'autre de ces demeures. Les lettres sont du reste datées soit de Chambord, soit de Montauban.

Tout d'abord, j'hésitais à lire Chambart ou Chambort; mais ayant eu l'heureuse pensée d'interroger à ce sujet notre aimable collègue M. Corneille, enfant de Montauban, il leva aussitôt tous mes doutes et me donna d'utiles renseignements, ce dont je le remercie de nouveau ici.

L'obligeant capitaine se mit aussitôt à la recherche de la bretonne désirée, mais il lui fallut quelque temps pour la dénicher. C'est pour-quoi le duc, impatient de l'avoir dans ses étables, ne recevant aucunes nouvelles d'Agen et craignant que sa lettre ne se fût égarée ou perdue — ce qui devait arriver alors, comme de nos jours et plus souvent peut-être — reprit sa plume et écrivit :

Montauban, 24 septembre 1827.

Mon cher Chevalier,

J'ai eu l'honneur de vous écrire il y a plus de quinze jours pour vous prier de me rendre le service de faire l'emplette d'une vache bretonne, bonne laitière, ayant une jolie robe et de l'âge de 4 ou 5 ans. Je crains que ma lettre se soit perdue puisque je n'ai point reçu de réponse à ma missive. Peut-être êtes-vous maintenant en course ? Je risque encore cette missive, étant sûr d'avoir réponse si vous trouvez à Agen.

Myladie se rappelle au souvenir de madame de Beaufort ainsi qu'au vôtre. Présentez-lui mes respects et recevez, mon cher Chevalier, l'assurance des sentiments distingués de votre tout dévoué

LA FORCE.

Cette fois, son attente ne fut pas de longue durée car, après avoir été averti aussitôt par son aimable correspondant de l'acquisition demandée, il recevait, huit jours après, les lignes suivantes :

Jeudi, à sept heures du matin, 4 octobre 1827.

Monsieur le Duc,

Je viens, dans l'instant, de diriger sur Chambord la vache et la petite génisse en question. J'espère que toutes les deux arriveront à bon port et que votre Seigneurie, en les voyant, ne pourra pas leur appliquer, par suite de leur voyage, ce que très plaisamment on disait l'autre jour du Grand Turc en prétendant qu'il était le plus mince potentat de l'Europe, ou qu'il avait perdu sa Grèce¹ (graisse). Le mentor que j'ai choisi me donne lieu de croire que, quoique la jeune demoiselle court le monde de trop bonne heure, sa réputation n'éprouvera aucun échec ; de plus, nous avons pris nos précautions pour qu'elle soit toujours près de sa mère. Le trio voyage

(1) Allusion à la perte virtuelle de la Grèce par les Turcs à ce moment-là et qui devint effective après la bataille navale de Navarin (20 octobre 1827) où la flotte turque fut détruite par les forces combinées de la France, de l'Angleterre et de la Russie. L'indépendance de la Grèce fut reconnue en 1830 à la conférence de Londres.

à petite journée¹. Ce soir, il couchera à Valence, demain à Moissac et samedi à Montauban. Mais la recommandation est de mettre plutôt quatre jours que trois si le voyage incommode ces dames. Tels sont, monsieur le Duc, les soins que j'ai pris pour ces belles voyageuses.

J'ose espérer que votre Seigneurie comprendra qu'ils sont dignes d'un chevalier Français. Je me suis permis, quoique je ne sois point autorité civile, de les munir d'un passeport de ma fabrication, pour qu'on sache d'où elles viennent et où elles vont, et invité la gendarmerie des deux départements, comme capitaine de recrutement, de leur accorder protection ou du moins au sieur Delbos, homme doué de très grandes vertus, telles que la probité, la charité, la douceur et la sobriété, qualités bien essentielles auprès de ces intéressantes personnes qu'il aura l'honneur de présenter à votre Seigneurie pour la somme de vingt francs, aller et retour compris, s'il ne met que trois jours pour se rendre à Chambord. Je lui ai promis, en outre, cinq francs de gratification s'il y avait lieu d'être satisfait de sa conduite, ce dont je ne doute nullement. De sorte qu'elle n'aura à lui donner que quinze francs, ayant eu, pour cent quatre-vingt-dix francs, la mère et la fille.

Je désire bien, monsieur le Duc, que votre Seigneurie soit contente de la manière dont je me suis acquitté de sa commission pour être à même d'en recevoir d'autres. Car je la prie de croire que ce sera toujours pour moi une vraie jouissance de pouvoir lui être agréable, ainsi qu'à lady Fitz-Gérald, qui est priée d'agréer mes hommages respectueux.

Je suis, avec respect,...

Après cette lettre, il y en eut probablement quelque autre que je ne possède pas. Voici la dernière de mon petit dossier relatif aux relations épistolaires des deux gentilshommes :

Montauban, 28 décembre 1827.

Mon cher Chevalier,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en faveur du sieur Planque. Je n'ai pas perdu une minute et je suis bien aise de vous prévenir que j'ai obtenu, pour lui, la prolongation que vous désiriez.

Depuis deux mois, j'ai en vain cherché l'occasion de vous faire passer les dix francs que je reste vous devoir sur l'excellent marché que vous m'avez fait faire. Les communications entre Paris et Pékin sont beaucoup

(1) Faisant une vingtaine de kilomètres par jour. Valence d'Agenais, chef-lieu de canton du Tarn-et-Garonne, est située à 20 kilomètres environ d'Agen et à peu près à la même distance de Moissac, et ce dernier chef-lieu de canton à autant de Montauban.

plus faciles qu'entre Montauban et Agen; il faut avouer cependant que je viendrai à bout de terminer cette négociation.

La lettre que vous m'avez écrite au sujet de la mère et de la fille était charmante. Depuis qu'elles sont à Chambord, j'ai été à portée d'étudier leur aimable caractère et vos éloges n'ont rien eu d'outré. La fille grandit tous les jours et si elle n'a pas la modeste réserve de madame sa mère, dont le caractère est doux et grave, elle le remplace par les grâces touchantes d'une jeunesse un peu évaporée.

Myladis est bien sensible au bon souvenir de l'aimable ménage.

J'offre mes respects à madame de Beaufort et suis, mon cher Chevalier, votre tout dévoué serviteur.

LA FORCE.

Le duc de La Force devait être avec ses subordonnés d'une grande amabilité et d'une extrême courtoisie. Voici deux extraits de lettres qui en font foi. Dans la première, du 12 juin 1824, le major P. Baron, commandant le 3^e bataillon du 13^e de ligne en garnison à Antibes, après avoir annoncé au capitaine de Beaufort, en congé à Périgueux, l'envoi de la lettre du Ministre de la Guerre le nommant commandant du dépôt de recrutement du département du Tarn-et-Garonne, ajoute :

Vous allez dans une jolie ville où le dépôt a longtemps séjourné, qu'il regrette même encore. Les relations agréables que j'avais avec Sa Seigneurie le duc de La Force, Pair de France, maréchal de camp, commandant le département, me font particulièrement regretter de n'être plus sous son commandement. Je suis persuadé que vous aurez par la suite lieu de vous en féliciter comme moi. Si vous voulez me rappeler à son bon souvenir, à celui de ses aimables entours et auprès de M^{lle} de La Force, sa sœur, vous m'aidez à m'acquitter auprès d'eux du devoir de la reconnaissance que je me plais à conserver.

Dans la seconde, du 16 juillet 1824, M. de Beaufort ayant pris possession de ses nouvelles fonctions, ce même correspondant lui dit :

Veuillez agréer mes remerciements de votre complaisance pour moi auprès de M. le général duc de La Force et de M^{lle} sa sœur. Je ne peux oublier leurs bontés.

Ces quelques lettres ne nous révèlent certes aucun fait historique ou sensationnel; mais, par leur ton aimable, leur élégant badinage, la situation de l'un des deux personnages, j'ai pensé qu'elles pourraient avoir leur place dans nos Varia.

Ch. AUBLANT.

DOCUMENTS LIMOUSINS SUR LE PÉRIGORD

I

Nous, soussigné, Léonard de la Morélie de Masvieux, seigneur de Masvieux et autres lieux, receveur charitable et procureur de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité Rédemption des Captifs, en vertu des lettres patentes du roy du six août 1774... et de ma commission et mandement de vénérable dom François Mauréile Pichaud, général de l'ordre des chanoines réguliers de la Sainte-Trinité Rédemption des Captifs, en datte du vingt-huit septembre 1778, ...avons établi pour marguillier de la Rédemption des Captifs messire Yrieix de Senzillon, seigneur de Pouzol, de Viezat et autres lieux, habitant au Cas Dussaud, paroisse de Montignac-le-Cocq en Angoumois, pour faire courir un bassin toutes les fêtes et dimanches dans l'église paroissiale d'Angoisse en Périgord pour lesdits captifs... A Saint-Yrieix le 26 mars 1780¹.

II

A tous ceux qui ces présentes verront, ...ayant été duement avertis de la charité et bienfaits que monsieur Martial Beauvieux, habitant de la ville de Saint-Yrieix, a départi et départ ordinairement aux religieux de ladite province, spécialement à ceux de notre dit *couvent* d'Excideuil, quand ils passent dans la paroisse de Saint-Pierre, nous avons nommé et institué... ledit sieur Martial Beauvieux pour être notre père spirituel dans ladite paroisse de Saint-Pierre dans les murs, entendant qu'en cette qualité il jouisse des indulgences que le Saint-Siège a accordé à telles personnes, et des privilèges que Sa Majesté leur octroie par les lettres patentes souscrites, datées du mois d'août 1777, vérifiées par les arrêts de la Cour de parlement de Bordeaux et Cour des Aides et finances de Guienne, en date du 27 février et 8 mars 1778; lesquels privilèges et arrêts portent exemption, en faveur des dits pères spirituels, de toutes sequestrations, tutelles, curatelles et autres charges personnelles... En foi de quoi nous avons expédié ces lettres, signées de notre main et scellées du sceau de

(4) Arch. de la Haute-Vienne, B 454, f° 15.

notre dit office, ce 21 novembre 1785, frère Buzies, gardien des mineurs conventuels. »¹ (Enregistré à Saint-Yrieix, le 23 juin 1787).

Même nomination pour Aubin Pouquet, du village de Lambertie, paroisse d'Angoisse, comme père spirituel du même couvent en cette paroisse. (Enregistré le 7 juillet 1787)².

Nomination analogue, pour la paroisse de Freissinet, près de Saint-Yrieix, de Léonard Déchamps jeune, habitant à Saint-Yrieix. (28 juillet 1787)³.

III

En la sénéchaussée de Saint-Yrieix :

Instance de dame Jeanne Champsel de Lachalussie, supérieure de la communauté de Sainte-Ursule, et de M^e Pierre Dalvy, procureur des sièges royaux de Périgueux, syndic de la dite communauté, contre Bernard Sulpicey, marchand de Saint-Yrieix, qui tient à titre de bail à ferme le domaine d'Anglard, par contrat du 24 octobre 1758, retenu par le notaire Géry, pour la somme de 340 livres annuellement. (Audience sénéchalle du 4 décembre 1759)⁴.

Procès entre la communauté des Dames religieuses de « Saint-Ursule de la ville de Périgueux » et le sieur Auconsul d'Anglard, maître de forge, débiteur de 226 livres, capital et intérêts. (Audience du 26 novembre 1757). — Le 8 août 1758, il est précisé que Auconsul avait la forge de Pissat⁵.

IV

Le treizième juin mille sept cent vingt-six, après les fiançailles et la publication d'un ban de mariage entre messire Louis Taillefer, chevalier, seigneur de Taillefer, fils légitime de messire Henry de Taillefer, chevalier, seigneur marquis de Barrière, et de dame Antoinette Duchesne, dame marquise de Barrière, de la paroisse Vilambrard (*sic*), diocèse de Périgueux, d'une part, et demoiselle Marguerite-Thérèse de Sansillon de la Faucaudie, demoiselle de Doulliat, fille légitime de messire Jean de Sansillon, chevalier, seigneur de Doulliat, et de dame Marie-Françoise de la Croix, dame de Doulliat,

(1) Arch. de la Haute-Vienne, B 455, f^o 3^{vo}.

(2) *Ibidem*, f^o 4.

(3) *Ibidem*, f^o 5.

(4) *Ibidem*, B 456, f^o 144^{vo}.

(5) *Ibidem*, f^{os} 141-142, 123.

de la paroisse de La Rochette en Limousin, demeurant de présent dans cette paroisse, d'autre part;

Je sousigné, vu la dispence de deux autres bans obtenue en bonne forme de Monseigneur l'Evêque de Limoges pour ce qui concerne lad. présente paroisse, de Monseigneur l'Evêque de Périgueux pour ce qui concerne lad. paroisse de Vilambrard, vu aussi la permission de procéder au mariage desd. parties, après avoir reçu leur mutuel consentement, leur ay donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite par notre mère Sainte Eglise en présence de messieurs les parents sousnez (soussignés).

L'abbé de DE SAINT-MARTIAL,
Maguerite Thérèse DE DOULLIAC DE SANZILLON,
Louis DE TAILLEFER,
Barrière TAILLEFER D'AUBUSSON,
Mytraud DE SOUVAGNIAC ¹.

Transmis par M. Franck Delage.

(1) Arch. communales de Limoges, GG 118, f° 96. Paroisse de Saint-Michel des Lions.

BIBLIOGRAPHIE

DE BRUMAIRE A WATERLOO EN PÉRIGORD

L'ouvrage de M. Georges Rocal, qui porte ce titre, était annoncé depuis longtemps et toujours attendu. Il vient enfin de paraître à la Librairie Flourey, Paris, 14 rue de l'Université, édité en deux forts volumes in-8°, le premier de XXIV-350 pages, le second de 368. L'édition fait honneur aux presses de M. Coquemard, imprimeur à Angoulême. L'auteur, en toute justice, a eu le droit de rendre hommage au concours matériel que lui ont apporté les typographes. Ils ont bien mérité d'être félicités. Ils aiment le bel ouvrage exécuté sur le beau papier des Charentes.

Le texte, d'ailleurs, était digne des soins apportés à sa publication. Il fait grandement honneur à l'écrivain. Quel travail il suppose et quelle information ! On peut se l'imaginer en parcourant, à la fin de chaque volume, le catalogue des références. Que de livres consultés, que de périodiques compulsés, que d'archives dépeuillées ! Dans les bonnes pages qu'il avait communiquées au *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, en 1940 et 1941, lorsqu'il lança sa souscription, M. Georges Rocal avait indiqué, au bas des pages, les sources où il avait puisé. Il a supprimé toutes ces indications dans la publication définitive. Cette mesure a allégé l'édition d'un troisième volume. Aussi bien, dit-il dans l'avant-propos, il ne s'agit pas de présenter aux lecteurs une thèse de doctorat ès-lettres. On peut s'en rapporter à sa probité professionnelle, pour être assuré qu'il n'avance rien qu'il ne soit en mesure de prouver. Il est tellement scrupuleux qu'à l'occasion et au passage il rectifie même les erreurs de ses devanciers, par exemple celle-ci relative à Antoine Bouchier, le successeur de Pontard comme évêque constitutionnel de la Dordogne après un assez long interrègne. M. Crédot avait avancé que le père d'Antoine Bouchier était épicier, et il avait fixé sa naissance au 6 juillet 1748. M^{sr} Mayjonade, dans ses *Notes inédites sur M^{sr} Lacombe*, avait reproduit cette double erreur. En réalité, le père d'Antoine Bouchier était bourgeois de Périgueux et marchand de cottes. Il n'était pas né lui-même en 1748, puisqu'il fut nommé vicaire à Saint-Silain en 1763, ce qui l'aurait fait ordonné prêtre à 15 ans; contraire-

inément à tous les canons. M. Georges Rocal, qui se vante d'être de la *paysannerie sacerdotale*, n'a-t-il pas ressenti une secrète satisfaction de corriger un prélat pris en flagrant délit de copiste prébendé ? Il y a parfois dans la vie des jouissances intimes que les grands fournissent, sans les avoir souhaitées, aux petits.

Le fait est, comme il le dit lui-même, que, dans sa cure de campagne, il a eu tout le loisir nécessaire pour méditer le document et pour le contrôler. Mais il a eu, en plus, le talent de le mettre en relief à la place qui convenait. Il faut joliment posséder ses matériaux, quand on les a réunis, pour les ranger avec ordre et méthode. C'est l'art de l'historien. C'est celui de M. Georges Rocal. Son œuvre ne fourmille pas seulement de détails et de faits précis. Il s'en dégage des observations fines et des aperçus suggestifs qui font réfléchir et qui illuminent le passé. On y retrouve, manifeste, la main de la Providence qui conduit les événements et qui, tout à coup, en éclaire la trame. On ne l'avait pas clairement discernée au jour le jour. Elle se révèle à distance et vous laisse convaincu de son intervention souveraine.

L'œuvre de M. Georges Rocal se divise en deux volumes.

Le premier est plus spécialement consacré à l'histoire politique du Consulat, de l'Empire et de la première Restauration, suivant les répercussions que ces divers régimes ont eues en Périgord. Il s'y ajoute une étude très intéressante sur l'instruction publique que la Révolution avait presque anéantie et qui renaît de ses cendres, et sur les célébrités qui prennent la tête de cette renaissance scientifique et littéraire. Ces célébrités n'ont pas seulement contribué à imprimer, chez nous, une nouvelle activité à la vie intellectuelle. Les Joubert, les Maine de Biran, les Maleville, les Sirey et d'autres encore ont pris rang aussi parmi des noms qui appartiennent à la France. Et c'est là, dit M. le duc de La Force dans la préface publiée en tête de l'ouvrage, comme une garantie glorieuse, l'utilité de ces monographies locales. Grâce à elles, les auteurs de l'histoire générale connaissent quantité de détails secondaires, très caractéristiques cependant, qui les aident à ressusciter le passé. Taine, ajoute-t-il, ne dédaignait pas d'y recourir. Il savait en utiliser les ressources pour donner à ses études ce quelque chose d'objectif qui les rend si vivantes.

Le second volume de M. Georges Rocal est tout entier consacré à l'histoire religieuse du Périgord, toujours, bien entendu, de Brumaire à Waterloo. Il se divise en sept chapitres : avant le Concordat, adhésion au Concordat, organisation administrative, règlements culturels, diocèse et paroisses, séminaires, associations et sectes. Il se termine par un mémoire additionnel sur la santé publique et sur l'économie

sociale. Tel est le résumé des questions principales qui y sont traitées. Elles ont encore aujourd'hui une actualité que personne ne peut contester. Le tableau est complet. Il est bien brossé. Il ne laisse rien dans l'ombre. A la fin de chaque chapitre, la curiosité est satisfaite. Sans doute la période qu'il embrasse est relativement courte. Quinze ans à peine. Mais combien elle est fournie et complexe ! Que de leçons opportunes elle renferme ! Les mêmes problèmes se posent encore aujourd'hui et le malheur est que, pour les résoudre, il ne vient à l'idée de personne de consulter le passé.

Lorsque le 18 Brumaire éclata, l'état religieux du Périgord était lamentable. Tout avait été saccagé. Il fallait tout reconstruire. L'Eglise, *cette éternelle recommenceuse*, n'avait pas attendu les autorisations légales pour se mettre à la besogne. Les prêtres sortaient, comme par miracle, des tanières où ils avaient vécu, les confesseurs de la foi revenaient de l'exil. Tous, avec énergie, s'appliquaient à relever les ruines matérielles. Elles étaient immenses et rien, cependant, en comparaison des ruines morales. L'œuvre de restauration devait commencer par là. D'abord de l'idéal dans les âmes ! Les âmes, en effet, étaient bien malades. Contre toute espérance, le réveil de la foi se faisait partout sentir. Aussi, quel tressaillement de joie, lorsque la nouvelle du Concordat, signé le 15 juillet 1801, sonnait à tous les clochers de nos campagnes, annonça au monde la fin officielle des calamités publiques.

Tout n'était pas fini cependant. M. G. Rocal fait très bien revivre cette période, où de longues et admirables fidélités allaient s'affronter avec la génération incrédule et perverse — *generatio perversa et incredula* — qui venait de dominer pendant dix ans. Ce qui compliquait singulièrement la situation chez nous, c'est que le Périgord avait perdu le cadre de sa vie religieuse en perdant ses deux sièges épiscopaux. Périgueux et Sarlat n'avaient plus leur autonomie. Le vaste territoire que représentaient ces deux diocèses supprimés, était rattaché au diocèse d'Angoulême maintenu. Et, précisément, sur ce siège d'Angoulême venait de s'asseoir l'ancien évêque constitutionnel de la Gironde, M^{sr} Dominique Lacombe, un des douze que le pape avait plutôt subis qu'acceptés, dans un haut esprit de conciliation. Ce qu'il voulait ? Arriver à une solution rapide ! Avant tout, la fin du schisme et le salut des âmes ! La France, à ses yeux, restait, malgré tout, la fille aînée de l'Eglise.

M^{sr} Lacombe ne devait mourir qu'en 1823. C'est dire que toute la période comprise entre Brumaire et Waterloo est remplie par cet épiscopat fatalement discuté. On paye les fautes de ses origines.

En face de ce titulaire, peu sympathique, M. Georges Rocal a campé, avec des divergences assez éloignées de la tradition, des ecclésiastiques qui n'étaient pas sans défauts, mais qui, cependant, d'une orthodoxie parfaite, groupaient autour d'eux la confiance justifiée de leurs contemporains, parmi lesquels émergent, pour ne nommer que les principaux, Jean Bertrand-Duchazaud, curé de La Tour-Blanche, Pierre Peyrot, curé de la cathédrale de Périgueux en 1805 et qui ajouta à ses fonctions pastorales celles de provicaire-général, les trois frères Lasserre, qui exercèrent à Bergerac une si heureuse influence, François de Sénailbac, curé de St-Cyprien...

En général, M. Georges Rocal se montre moins indulgent pour eux que pour M^{sr} Dominique Lacombe. Manifestement, il a tendance, presque instinctive, de le réhabiliter. Il a du goût pour les victimes ou pour ceux qui se croient telles. « Dominique Lacombe, dit-il, donna à ses prêtres l'exemple d'un apostolat infatigable... Cependant, il n'arriva pas à gagner totalement leur cœur ni même leur confiance entière, en raison des graves dissentiments théologiques qui les opposaient. »

Ce jugement ne paraîtra peut-être pas tout à fait équitable. Ce qui manqua le plus à Dominique Lacombe, ce fut le tact. Il en a laissé la preuve dans l'*Ordo* de 1804, que M. Georges Rocal ne semble pas avoir connu, puisqu'il ne l'a pas inscrit sur la liste des ouvrages consultés. C'est presque un devoir de compléter sa documentation à cet égard.

L'*Ordo* de 1804 porte, en tête de ses pages, des sentences que M^{sr} Lacombe donnait à ses prêtres pour les méditer — *meditanda* —. En voici quelques-unes plutôt inattendues sous la plume d'un évêque dont la conduite avait encouru quelques dommages :

Judicium durissimum his qui præsumt flet.

Le jugement sera sévère à ceux qui commandent.

Non pavisti, occidisti.

Vous n'avez pas nourri votre troupeau, Vous l'avez tué.

Spectaculum facti sumus mundo.

Nous sommes donnés en spectacle au monde.

Le bon sens populaire dit qu'il ne faut parler de corde dans la maison d'un pendu. Le prélat n'aurait-il pas été plus avisé de se rappeler le *medice cura teipsum* de l'évangile et de se souvenir des larmes de saint Pierre. Le tact est aussi nécessaire que l'intelligence et le zèle. Il faut se garder de provoquer les comparaisons qui ont pour conséquence immédiate de se retourner contre celui qui les

emploi. Tout le Corps Législatif riait lorsque Fouché oubliait qu'il n'avait pas toujours été duc d'Otrante.

Cette petite réserve — querelle d'amitié — ne nous empêche pas de souscrire avec fierté au jugement par lequel M. le duc de La Force termina la lettre préface qu'il a adressée à l'auteur et que l'auteur a justement placée au frontispice de son œuvre, comme une étoile pour l'illuminer :

« De Brumaire à Waterloo en Périgord; Monsieur Georges Rocal nous met devant les yeux, dans son beau livre, toute l'histoire du pays pendant cette période. C'est un film documentaire d'un intérêt prodigieux. »

Que M. le duc de La Force soit remercié d'avoir si heureusement exprimé ce que j'ai si profondément senti.

C. PRIEUR.

Note. — L'ouvrage complet est en vente au prix de 485 francs franco par colis postal à domicile. S'adresser à M. Georges Rocal, à Saint-Saud (Dordogne). C.C.P. Limoges 304-95.

Le gérant responsable, J. RIBES.